



Des questions concernant vos titres-services?
 Tel. 02 401 31 70 du lundi au vendredi de 9h à 17h

Services clientèle online
titres-services.wallonie.be

N° d'utilisateur : 200022297641

A l'attention de la famille de M.
 Etienne/Soeurs Providence Goblet
 Place du Couvent, 3
 5020 CHAMPION

1 202201 5401 022021

Bruxelles, le 23/02/2022

Statut du compte de titres-services suite au décès de Madame PIERRET,

de Etienne Goblet

Nous avons appris avec regret le décès de Madame PIERRET. Sodexo vous présente ses sincères condoléances.

En accord avec la Région wallonne, le compte utilisateur de Madame PIERRET est désormais désactivé pour une période de 180 jours.

(pour Etienne Goblet)

Concrètement voici ce que cela signifie :

- Vous ne pouvez plus commander de nouveaux titres-services avec ce compte.
- S'il reste des prestations impayées vous disposez de 180 jours pour utiliser les titres-services de la personne défunte et payer les prestations.
- S'il n'y a plus assez de titres-services pour payer les prestations, merci de prendre contact avec l'entreprise agréée pour payer les prestations en dehors du système des titres-services.
- Vous pouvez demander le remboursement des titres-services disponibles sur le compte durant 180 jours.

Si vous désirez plus d'informations, rendez-vous sur titres-services.wallonie.be

Après la période de 180 jours, le compte sera définitivement clôturé.

Si vous souhaitez continuer à bénéficier du système de titres-services, nous vous invitons à vous inscrire en votre nom propre via la page titres-services.wallonie.be

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cordialement,

Le Service Clientèle titres-services



Monsieur Etienne/Soeurs Providence Goblet
Place du Couvent 3
5020 CHAMPION

Bruxelles, le 7 février 2022.

Attestation Fiscale relative aux Titres-Services
A tenir à disposition de l'administration fiscale

Exercice d'imposition 2022
Revenus de l'année 2021

N° reg. National : 64092908168
Ref. : 3350608

Titres-services achetés		
Nombre de titres	Valeur nominale	Montant
100	9,00 €	900,00 €
	10,00 €	
Total		900,00 €

(A)

Titres-services remboursés		
Nombre de titres	Valeur nominale	Montant
	9,00 €	
	10,00 €	
Total		0,00 €

(B)

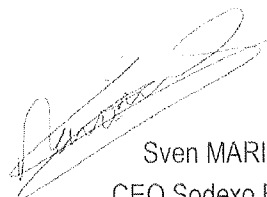
Montant complémentaire (C)

Données à inscrire dans votre déclaration fiscale (1) :

Soit à côté du code 3364 (4364) (2)

Soit à côté du code 3366 (4366) (3)

Certifié sincère et véritable



Sven MARINUS
CEO Sodexo Belgium

281.81

(1) Le calcul de la réduction d'impôt diffère selon la région du pays. La région concernée est celle dans laquelle vous avez établi votre domicile fiscal au 01/01/2022 si vous êtes à cette date un résident de la Belgique. Si vous êtes un non-résident, la région concernée dépendra de la hauteur des revenus professionnels qui ont été obtenus dans une région. Dans tous les cas, c'est vous qui déterminerez les données à reprendre en fonction de la région concernée quand vous remplirez votre déclaration d'impôt. En fonction de la région concernée, vous devrez mentionner dans votre déclaration soit ce qui est mentionné en regard du code 3364 (4364), soit ce qui est mentionné en regard du code 3366 (4366). Votre déclaration d'impôt et la notice accompagnant celle-ci vous fourniront des explications complémentaires pour remplir correctement votre déclaration.

La législation relative aux titres-services précise que ces titres ne peuvent être utilisés que pour des activités qui relèvent du domaine de la sphère privée et jamais pour des prestations dans un environnement professionnel (p. ex. pour le nettoyage d'un cabinet médical). En outre, sur le plan fiscal, la réduction d'impôt ne peut être accordée que pour des dépenses qui ne constituent pas des frais professionnels.

(2) Total A - Total B + Total C.

(3) Différence entre le nombre de titres achetés au cours de la période imposable et le nombre de titres remboursés au cours de la même période